



## QUELS CONSEILS ME DONNERIEZ- VOUS ?

Par **RODEO32**, le **31/03/2009** à **18:22**

J'ai effectué des travaux de rénovation à un ami dans une grange (2150 h de w), bénévolement. D'un accord tacite, et en "échange" du travail fourni, le propriétaire établi un écrit signé comme quoi je serai usufruitier et ce sur un document constituant la demande de permis de rénovation ; il, me donne un exemplaire pour me rassurer et apparemment a fourni un autre document à la DDE et à la Préfecture en supprimant le paragraphe concernant l'usufruit et le droit de jouir et de profiter du logement à titre gracieux, ad vitam éternam. Je suis en possession du document signé, spécifiant: Mr .... sera usufruitier. Je suis détenteur d'un autre document où le propriétaire écrit que j'aurai un droit d'usage (une invitation permanente) moi et ma famille, sans restriction de temps. A vrai dire mes séjours se limitaient à un mois l'été et quelques week-end.

Ces deux documents s'inscrivant dans une démarche de contre-partie, pour services rendus dans des travaux de bricolage importants sur 3 ans (53.000 EUROS°) Les travaux finis, par avocat interposé, le propriétaire me mets en demeure de rendre les clés, de déménager mes affaires personnelles et me dit vouloir à l'amiable m'accorder une gratification que je dois chiffrer ; ce dont je refuse laissant au propriétaire le soin de chiffrer le montant des travaux et à ce jour je ne lui ai pas rendu les clés et vider mes affaires perso, car l'avocat depuis plus de deux mois ne m'a pas répondu !

Cet ancien ami, me dit retrancher du montant de sa gratification les montants des séjours dans sa grange, et chiffrer des services rendus (administratifs)... et les déduire de son dû. Il y a dans cette attitude, du chantage et de la corruption dans l'air... venant d'un Haut fonctionnaire de l'état en activité ....

Sans omettre le premier document où il y a eu abus de confiance et tromperie. J'aimerais avoir conseils sur la marche à suivre et la conduite à adopter face cet ingrat, pour récupérer la plus value sur la valeur actuelle de la grange restaurée, qui à l'origine était en ruine, et ce grâce à mon investissement.

Je précise que je détiens toutes les photos (sur cd) du chantier, ainsi que mes carnets perso avec mentions des jours et heures passées à restaurer, récapitulatifs des travaux par corps de métier avec dates et temps de travail e factures des matériaux. J'ai aussi des courriers échangés entre moi et le propriétaire (e-mail) vu que je lui rendais compte de l'avancée des travaux (celui-ci demeurant en région parisienne).